

## Séance du Conseil communal du 7 avril 2022 – résumé des préavis soumis par la Municipalité et des décisions du Conseil communal

**Préavis n° 2022/01:** Aménagements en faveur de la mobilité douce – Crédit-cadre  
Ce préavis sollicitait un crédit-cadre pour la législature 2021-2026 en faveur du développement de la mobilité douce sur le territoire communal. Il s'agissait d'encourager, par le biais d'études et d'aménagements d'infrastructures, le report modal vers les mobilités douces et ainsi de répondre efficacement aux enjeux climatiques et environnementaux actuels. L'ambition consistait à mettre en œuvre des solutions réactives et efficaces. Le modèle de crédit-cadre permettait une implication concrète et rapide afin de pouvoir encourager le report modal et s'inscrire dans les changements de paradigmes actuels.

> **Préavis retiré par la Municipalité.**

**Préavis n° 2022/02:** Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire  
En novembre 2020, le Conseil communal avait accepté le préavis n° 2020/11 intitulé « Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction » allouant un crédit de construction de Fr. 1 550 000.– pour sa réalisation, montant incluant le crédit d'étude de Fr. 144 000.– TTC du préavis n° 2019/07. La hausse mondiale des prix des matières premières ainsi que la pénurie d'approvisionnement ont entraîné de fortes hausses de prix et impacté le chantier. Les hausses contractuelles pour l'acier de la passerelle, l'inox des garde-corps, ainsi que les fournitures pour les travaux de génie civil, se montent à Fr. 125 000.– et nécessitaient de solliciter un crédit complémentaire auprès du Conseil communal.

> **Accepté à une large majorité avec 2 abstentions.**

## Mesures d'accueil et d'intégration des réfugiés d'Ukraine

**En raison du conflit en Ukraine, les personnes qui souhaitent entrer en Suisse avec une nationalité ou un permis de séjour ukrainien, bénéficient d'un statut de réfugié (permis S). Ces personnes sont logées à court terme dans les centres d'accueil de la Confédération avant d'être assignées à un canton. Dans le Canton de Vaud, c'est l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) qui encadrent l'hébergement dans des centres et par des particuliers. Les Communes n'ont pour le moment aucune responsabilité formelle. Néanmoins, au vu des presque 50 réfugiés, hébergés dans quelques 15 familles écublaises, la Municipalité a pris le parti de proposer des mesures, pour rendre la vie des familles ukrainiennes et de leurs hôtes la plus sereine possible.**

En effet, une cellule de coordination interservices a été mise en place pour assurer une gestion transversale des actions au niveau communal. Une page a été créée sur le site internet de la Ville pour communiquer sur les besoins des familles hôtes et des réfugiés, ainsi que sur les biens et services proposés par les sociétés locales et les particuliers. La recherche de personnes traductrices ou bénévoles et l'information sur les rencontres ou réunions proposées se fera aussi par ce biais.

Un lieu de rencontre « café contact » à destination des familles hôtes et des réfugiés a été mis en place pour permettre l'établissement au fur et à mesure des besoins et demandes de ces deux populations. Le premier café contact a été organisé le mercredi 27 avril 2022 et a réuni près de 40 personnes. Les familles hôtes et ukrainiennes

ont ainsi pu faire la connaissance de plusieurs membres de l'administration et entendre parler de la vie à Ecublens. Une traductrice bénévole, également écublanaise, a proposé ses services pour l'occasion et a permis à plusieurs personnes de se rencontrer et de pouvoir converser.

<https://www.ecublens.ch/actualites/4603-conflit-en-ukraine-informations-utiles>



De droite à gauche, les deux bénévoles du café contact et une bénéficiaire avec son enfant.

## Un archiviste à Ecublens en 1746 !

**L'Association des archivistes suisses (AAS) fête cette année ses 100 ans. Cette commémoration nous rappelle que depuis des siècles, les collectivités se sont préoccupées de la préservation de leurs archives.**

En 1746, les autorités visitent les Archives d'Ecublens. Elles constatent: « que leurs titres, papiers et documents se trouvoient dans un si grand désordre et tellement entremêlés, qu'il seroit impossible de trouver ceux dont on pourroit avoir besoin à l'avenir sans être obligé de faire beaucoup de recherches et perdre bien du temps ». Cesar Mennet, notaire public, est alors chargé de trier, classer et inventorier les actes et titres puis de les copier fidèlement dans un registre. Il répertorie les actes par type et prend soin de créer une table des matières alphabétique pour faciliter la recherche. L'acte le plus ancien concerne un pâturage à Marcolet et date de 1386.

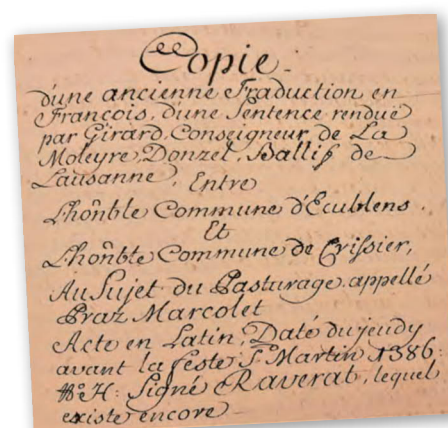
Le registre rédigé par Mennet a été alimenté jusqu'en 1806. Il a ensuite été soigneusement conservé et a ainsi traversé les siècles pour constituer aujourd'hui un précieux témoignage non seulement sur l'histoire de la Commune grâce au contenu des actes mais également sur l'histoire du métier d'archiviste.

Les méthodes d'indexation et de documentation employées par Mennet répondent aux mêmes défis que ceux des archivistes du

XXI<sup>e</sup> siècle: pérenniser l'accès à l'information contenue dans les documents quel que soit son support. Qu'il s'agisse d'un parchemin, d'une lettre manuscrite ou d'un fichier informatique, nous poursuivons toujours le même but. Mission accomplie pour Cesar Mennet!

Aurélie Pieracci,  
Archives communales

**Programme des 100 ans de l'AAS: <https://vsa-aas.ch>**



Copie de l'acte le plus ancien, de la main de Mennet.